

de la Chine sont fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) ¹⁾ administrant le peuple, ou religieux bouddhistes administrant des communautés bouddhistes, ou religieux taoïstes administrant des communautés taoïstes; D'après ce que déclare l'abbé du monastère *Chao-lin*: «Il a été prescrit dans un édit de l'empereur *Mong-ko* «(Mangou khan) qu'on confierait à *Pou-tche-eul* le titre de juge «suprême ²⁾; (*Pou-tche-eul*) a décidé que, dans les divers districts, «il faudrait restituer trente-sept propriétés foncières ³⁾ de temples et «édifices religieux occupés par des *sien-cheng* (religieux taoïstes); «or, en réalité, il arrive que l'Homme Véritable *Li* ⁴⁾ a envoyé «des émissaires répandre un faux édit ⁵⁾ de l'Empereur *Mong-ko* «(Mangou khan) pour prendre de force et revendiquer (ces propriétés)». — Sur ce témoignage, un interrogatoire a été fait et on a obtenu l'aveu que cet Homme Véritable *Li* avait envoyé des émissaires répandre un faux (édit). A ce sujet ⁶⁾, maintenant, me

1) Le mot *ta-lou-houa-tch'e* 達魯花赤, dit une note du *Yuan che lei pien* (chap. I, p. 9 r°), signifie «les fonctionnaires qui tiennent un sceau» 掌印官. On voit par là que le mot mongol *darougha* «chef, gouverneur», se rattache au verbe *daroukhou* qui signifie «presser, serrer», et, par suite, «sceller, cacheter» (KOWALEWSKI, *Dict. Mongol-russe-français*, p. 1671 et 1672). Les *darougha* sont les fonctionnaires qui scellent, c'est-à-dire qui ont un sceau, emblème de leur autorité. — Dans la transcription chinoise, on remarque la syllabe finale *tch'e* qui représente la terminaison *tchi* au moyen de laquelle on forme en Mongol les noms de charges, emplois et métiers (cf. SOULIÉ, *Grammaire mongole*, p. 21); ici cependant cette syllabe est une superfétation puisque le mot mongol est *darougha*, et non *daroughatchi*. On trouve ailleurs la même superfétation; ainsi 站 *tchan*, transcription abrégée de *eltšin* «courrier postal», peut devenir 站赤 *tchan-tch'e* (*Yuan che*, chap. CI, p. 1 r°); voyez plus bas, p. 397, n. 2.

2) Cf. p. 398, n. 4.

3) 地面. Le mot 面 est la numérale des pièces de terrain. L'expression 地面, pour désigner une localité, revient très souvent dans le *Yuan tch'ao pi che* 元朝秘史 qui est traduit du mongol (cf. PELLIOU, dans BEFEO, t. III, p. 517).

4) *Li Tche-tch'ang*; cf. p. 374, n. 1.

5) 聖旨一面. Le mot 面 joue le rôle de numérale.

6) 上頭; cf. p. 386, n. 3.